

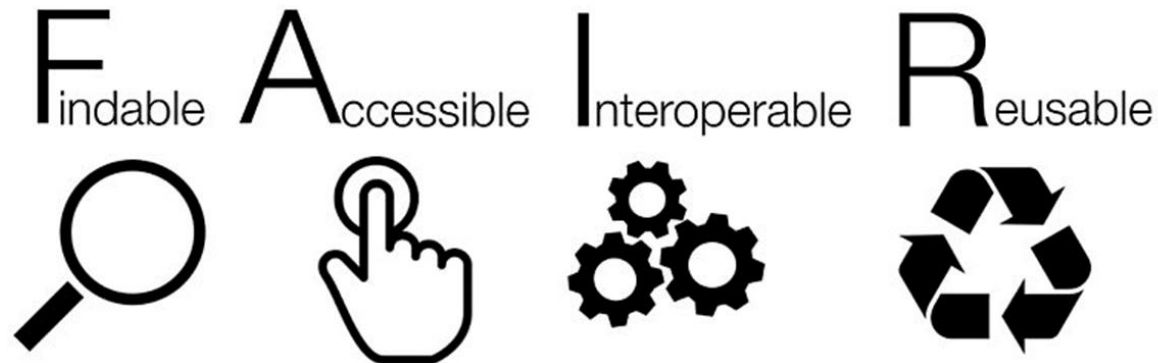
Le Plan de gestion des données, ou Data Management Plan

Présentation générale

Julie Floreani, Service Commun de la documentation

Data management plan (DMP) ou Plan de gestion des données (PGD)

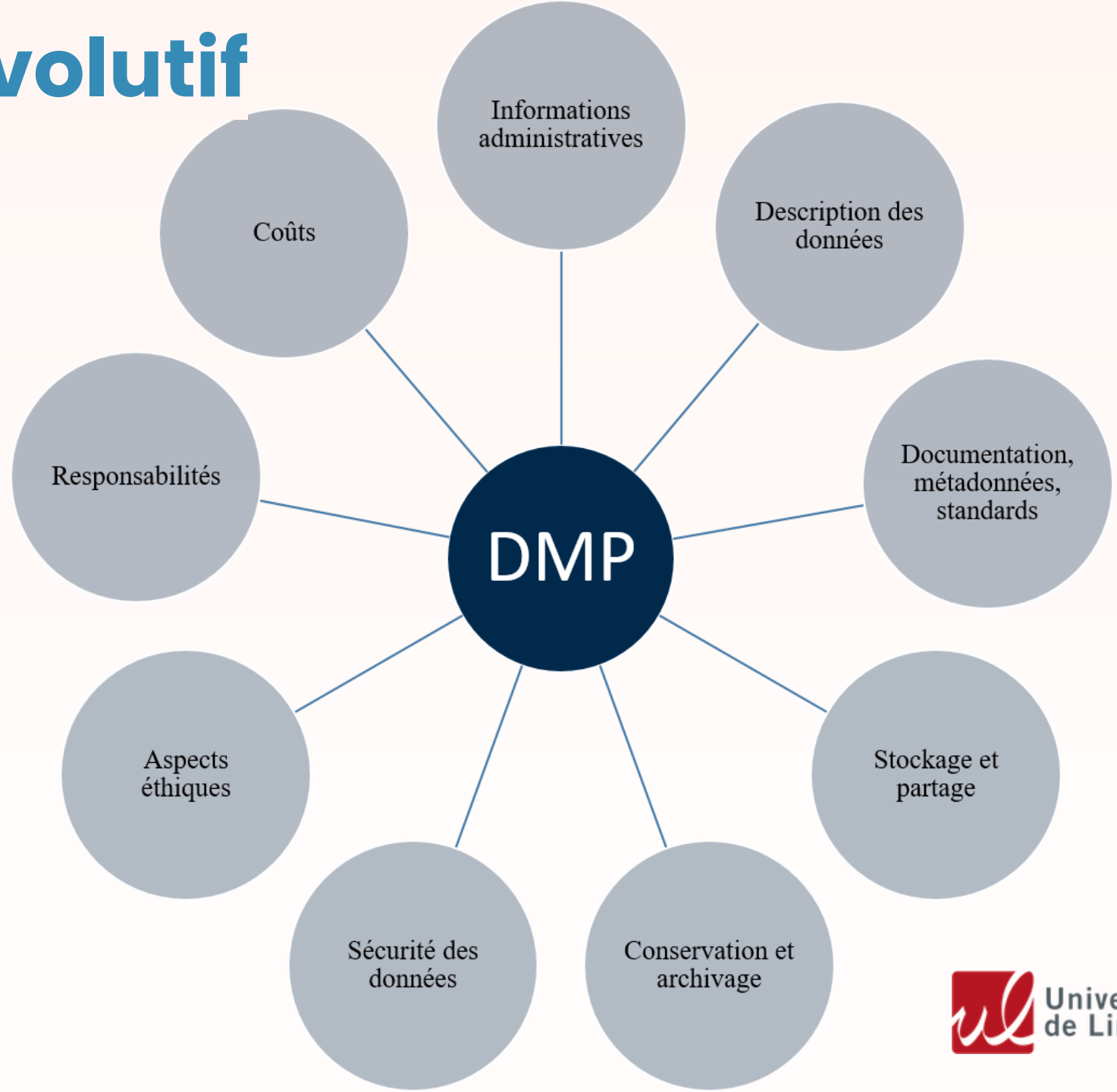
- C'est un document formel qui explicite la façon dont on obtient, documente, analyse et utilise nos données à la fois au cours de la recherche et une fois le projet terminé.
- Il décrit dans le détail les méthodes et processus de création, de fourniture, de maintenance, de conservation et de protection des données.
- Il est évolutif
- Il participe aux données FAIR: « des données aussi ouvertes que possibles, aussi fermées que nécessaires »



Le Plan de gestion des données

- A **l'échelle nationale**, le DMP est obligatoire depuis 2019 dans tous les projets financés par l'ANR ; il est intégré dans le Plan National pour la Science Ouverte.
- A l'échelle des établissements, des modèles de DMP sont mis à disposition pour la communauté universitaire. Les politiques d'incitation ou d'obligation sont différentes selon les établissements,
- A l'échelle disciplinaire, des modèles commencent à émerger.

Un document évolutif



Acteurs et contributeurs

La communauté scientifique : partage d'expérience, par exemple dans le choix des standards de métadonnées, d'un entrepôt de données...

L'ingénieur projet : aide le chercheur à coordonner les actions autour du DMP, dans l'obtention d'un agrément, pour l'éligibilité des coûts...

Le service juridique : notamment sur la propriété intellectuelle des données

Le délégué à la protection des données : pour tous les aspects RGPD

Les professionnels de l'IST : aide dans le choix des standards de métadonnées, conseille sur le choix des entrepôts ; réalise les alignements avec les référentiels existants...

Informaticien (DSI) : stockage et sécurisation des données, aspects infrastructures et coûts associés

Archiviste : peut aider le chercheur à sélectionner les données pour la conservation, à définir une durée, et proposer des solutions techniques.

Et les chercheurs : le chercheur est la personne qui connaît le mieux les données et le projet. Généralement, il coordonne le DMP et est responsable des données. Il lui revient de décrire les données et de procéder au découpage du jeu de données.

Les enjeux pour l'Université de Limoges

- Avoir une politique globale concernant l'élaboration d'un Plan de Gestion des données, qui soit ensuite déclinable dans les structures de recherche, les besoins étant différents selon les disciplines. Incitation? Obligation?
- S'inscrire pleinement dans le Plan National pour la Science Ouverte lancé par le MESRI depuis juin 2018
- Coordonner les différents services qui participent à l'accompagnement de l'élaboration de ces plans (DSI, CAP, SCD...)
- Proposer un modèle de rédaction d'un plan de gestion des données
- Utiliser les outils mis à disposition par l'INIST pour simplifier le processus: le [portail OPIDOR](#)

Merci de votre attention